2508

15

23

REMONSTRANCE AV ROY CONTRE LES DVELS,

Prononcée à Fontainebleau au nom de l'Assemblée Generale du Clergé de France, le 19. Iuin 1625.

Par Messire Reuerend Pere en Dieu, ROLAND, *Archeuesque de Bourges, Patriarche & Primat d'Aquitaine.*

A PARIS,
Par ANTOINE ESTIENE Imprimeur Ordinaire du Roy, ruë S. Iacques, à l'Oliuier de Rob. Estiene.

M. DC. XXV.

C-BC

Case
F
39
.326
1625no

THE NEWBERRY
LIBRARY

56-1447

REMONSTRANCE AV ROY

Contre les Duels.

SIRE,

LE zele de voſtre pieté, & bonté ordinaire, a donné cette franchiſe & liberté aux Prelats, & à tous les Eccleſiaſtiques de voſtre Frãce, deuëment conuoquez & aſſemblez en voſtre ville de Paris, au ſignal de voſtre commandement, Tous vos tres-humbles Orateurs & ſuiets, de vous faire paroiſtre le reſſentiment qu'ils ont de voir que voſtre Nobleſ-

ſe, qui ſe vante par tout, eſtre autant de Marcelles & de Fabiens, autant d'eſpées & boucliers de voſtre Majeſté & de voſtre Eſtat, pour conſeruer vos ſuiets, ſeruir de remparts & bouleuarts à vos villes, pour aſſaillir courageuſement vos aduerſaires & ennemis, pour accroiſtre & faire groſſir vos armées de cœurs francs & genereux; auiourd'huy à la guiſe des Madianites, *mutuâ ſe cæde trucidant*, s'entretuent les vns les autres: & comme des miſerables Philiſtins, tournent le trenchant de leurs eſpées chacun à l'encontre de ſon prochain. Telles gens font recognoiſtre que s'eſtans deſpoüillez de toute humanité, ils ſe ſont reueſtus de la cruelle rage, & enragée cruauté & immanité de la Panthere, qui deteſte ſi eſtrangement ces traicts & lineaments de la face d'homme, ce vif & naïf pour-

traict de la diuine essence, qu'elle n'en peut supporter le seul aspect, & à chaque rencontre, la déchire & met en piece; en vn poinct pires que cette beste, en ce que n'estans ignorants de l'estat de la vie future, & des griefues & insupportables peines qui menacent tels meurtriers, diray-ie auec allegresse, non; mais auec impudence intolerable, auec mespris exprez & formel, & de Dieu & de vostre authorité, se font reciproquement la semonce que fit Leonidas à son armée des Lacedæmoniens, *hodie fortasse apud inferos cœnabimus*, auiourd'huy peut estre souperons nous en enfer. Bon Dieu! autrefois cette prouidence diuine fut poussée d'escrire de son doigt cette loy, laquelle auparauant elle s'estoit contentée de grauer sans encre dans le cœur des fideles, à raison qu'elle sembloit raturée & effacée du tout

auec le noir de l'idolatrie,& de l'excez de tout genre de peché: & maintenant la malice du temps sera arriuée à tel degré que l'on ne pourra recognoistre en la plus grãde part des hõmes aucune marque, trace ou vestige, ny de la loy de nature, ny diuine, ny politique humaine, & on s'arrestera aux iugemẽts de ces esprits aueuglez, où la lumiere naturelle est esteinte, au bon plaisir de leurs volontez corrompuës & deprauées par mauuaises habitudes, pour establir le poinct d'hõneur (qui est l'vnique & seul motif de leurs querelles) és idoles de leurs fantaisies, & de l'humeur predominante de leurs extrauagantes passiõs? Non, non: à Dieu ne plaise (SIRE) c'est vne affaire qui vous appartient priuatiuement à tous autres: C'est vn iugement qui ne peut emaner que de vostre throne, & ne se peut pronon-

cer que par vne bouche innocente & ſacrée comme la voſtre. Arriere ces Conſeillers, ces Seigneurs & Gentils-hommes, qui ſe laiſſent emporter aux opinions communes, & n'entrent en conſideration du poids & de la valeur des choſes ſelon la verité & raiſon, qui font moins de cas de receuoir vne grãde playe qu'vn petit ſoufflet, font plus de cas d'vne parole que de la mort. Tous ces gents meſurent tout par opinion, & l'opinion les offenſe plus que le mal qu'ils reçoiuent. Arriere tels Conſeillers: mais ceux dont l'on deſireroit que vous priſſiez les voix, c'eſt ce genie de nature qui profeſſe publiquemẽt que l'homme magnanime ne ſe peut ſouuenir du tort qu'on luy a fait, οὐδὲ μνησίκακος, que ce n'eſt à vn cœur courageux, οὐ μεγαλοψύχου, de ſe ſouuenir principalement du mal qu'on luy a procuré, ὃ

4. Ethic. c. 7.

ἀπομνημονεύῃ ἄλλως τε καὶ καλά, qui nous instruit que la magnanimité, μεγαλοψυχία, est de porter genereusement prosperité & aduersité, εὐτυχίαν τε καὶ ἀτυχίαν, honneur & infamie, τιμὴν καὶ ἀτιμίαν. L'on desireroit que ce fust cet esprit non humain mais diuin: Ce grand Politique de Platon, qui declare par son Socrate estre chose pire de faire iniure à autruy que de l'endurer, τὸ ἀδικεῖν τοῦ ἀδικεῖσθαι. L'on desireroit que ce fussent ces cœurs releuez, cœurs échauffez du boüillon du sang Royal: Cet Empereur Commodus qui ne voulut iamais voir aucuns combats à outrance: Ce grand Constantin, qui disoit que ces spectacles cruels ne luy agreoient : Ce pieux Theodose qui respondit si vertueusement à ceux qui luy demandoient des gladiateurs à outrance, qu'il faut, vn Prince non seulement *regnare, sed spectare*

rist de rtutib. vitiis.

Gor-
as.

spectare clementer, estre soigneux, & de regner doucement, & de regarder d'vn œil benin, & non cruel & sanglãt. La vertu de magnanimité, comme toute autre vertu humaine, prend bien son essence du rapport qu'elle a auec la raison, parce que c'est le propre de telles vertus de rechercher le vray bien de l'homme, qui est proprement le bien que la raison iuge tel: la bonté de nos actions volontaires depend de leurs obiects: mais il faut que ce soit la raison & l'entendement qui les propose tels à nostre volonté qui est aueuglée. Et comme la magnificence est vne vertu qui fait garder la mediocrité & la mesure de la raison au maniment des grandes richesses & cheuances, ainsi la magnanimité & grãdeur de courage est vne vertu qui nous incline à obseruer la mediocrité & mesure de la raison en la recherche

D. Thom. 2 2 qu. 129.

& conſeruation des plus grands honneurs de ce monde: mais cette raiſon qui ordonne telle meſure, qui preſcript les bornes & les limites de la campagne, dans laquelle ces genereuſes & heroïques vertus doiuent faire leur exercice, n'eſt pas vne raiſon aueuglée de paſſion charmée de la vanité du ſiecle: trop bien vne raiſon eſpurée, illuminée, aiuſtée auec cette reigle qui ne peut faillir, auec la loy diuine & eternelle. En toutes cauſes rengées les vnes ſur les autres, l'effet depend dauantage des cauſes premieres que des ſecondes, entant que la cauſe ſeconde n'opere qu'en vertu de la premiere. La raiſon humaine eſt bien la reigle de la volonté humaine, dont ſa bõté & celle de ſes actions depend: mais elle a cela par emprunt de la loy eternelle, qui eſt la raiſon diuine. Ce qui fait eſcrier Dauid, *multi di-*

2. *qu.* 1. *art.* 4.

cunt quis ostendit nobis bona? qui est le maistre qui a enseigné nos entendements pour recognoistre quel est le bien de l'homme? *Signatum est super nos lumen vultus tui Domine* : ç'a esté cette lumiere qui a esté grauée & seellée sur nos ames, comme estant suffisante pour nous apprendre ce qui est bien ou non, & pour reigler nostre volonté : mais entant qu'elle est lumiere de vostre face & participatiõ de cette lumiere inaccessible. Les courtisans de ce tẽps establissent le poinct d'honneur à ne supporter le moindre mespris, la moindre iniure qui se puisse imaginer : la lueur des estincelles de vertu dont la nature a illuminé nos ames, fait paroistre en ces gens d'Estat, en ces Empereurs, diametralement le contraire. La doctrine que ce grand Seneque donnoit à son Empereur, est, *magni esse animi*, que

Psal. 4.

1. de Cl. 6. 5.

c'eſt le fait d'vn cœur genereux de demeurer paiſible, calme & tranquille, *iniurias atque offenſiones deſpicere*, de meſpriſer toutes ſortes d'iniures & d'offenſes; que c'eſt acte de femme d'eſtre furieux en ſa cholere, acte de beſtes & non genereuſes, d'attaquer & preſſer celles qui n'irritent pas: que les elephants & lyons laiſſent en repos celles qui ne les importunent.

Quel ſuffrage ie vous prie, direz vous auoir plus de conformité à la loy de nature, qui n'eſt autre que diuine, ou celuy de noſtre follaſtre nobleſſe, qui ſe contente comme caſſerons d'auoir vne eſpée, & n'ont pas de cœur, ou bien de ces doctes politiques & ces chefs d'armées les plus experts de leur Empire? SIRE, ie vous ſupplieray de ſuſpendre encore voſtre iugement, & me permettre d'inuiter & appeller à ce tribunal autres Iuges. Ils pren-

dront ſeance au deſſus de voſtre Majeſté ; mais leurs dignitez & preeminences vous garentiront de toute ialouſie. L'vn d'iceux eſt le S. Eſprit, qui par la langue de ſainct Paul condamne l'action d'iniure que pourſuyuoiẽt les Corinthiens deuant les Iuges: *quare non magis iniuriam accipitis? quare non magis fraudem patimini?* Pourquoy n'ẽdurez vous pluſtoſt les iniures & les tromperies que l'on vous fait? Platon faiſoit eſtat des perſonnes qui recherchoient la punition du tort qui leur eſtoit fait, auec l'entremiſe des Magiſtrats, συσκολάζων τοῖς ἄρχουσιν, il les iugeoit gents de grand courage, il les tenoit pour gents d'eſtat & accomplis: ὁ μέγας ἀνὴρ ὢν πολὺ, καὶ τέλιος ὄντως ἀναγραφέσθω. Le ſainct Eſprit demande plus de perfection aux Chreſtiens, *Quare non magis iniuriam accipitis?* & ne veut que l'on en face aucune pour-

ſuitte. Vn autre Iuge eſt, Dieu le Fils, qui eſt venu çà bas pour donner ſa voix, & nous commander expreſſément d'aymer nos ennemis, de bien faire à ceux qui nous hayſſent, *diligite inimicos, & benefacite, &c.* Pour refuſer le duel que l'ennemy du genre humain luy vouloit deliurer, alleguant, *Non tentabis Dominum Deum tuum.* Ces eſcrimeurs (car deſormais faut-il ainſi appeller nos duelliſtes) ces maiſtres de ſale penſent que l'heur ou malheur du ſuccés de leur eſcrime porte preuue & teſmoignage, qui de leur innocence ou malice, qui de leur iuſtice ou iniquité, qui de leur droit ou tort. Et neantmoins l'on a veu & voit-on encore que le iuſte ſuccombe, & le coulpable demeure victorieux. Vn larron appelle ſa partie, l'accuſateur eſt terraſſé, & le vainqueur apres eſt conuaincu de ſon lar-

cin, le plus foible emporte le fort, Dauid sõ Goliath. Les mouſches s'attachants au boire & manger de l'armée Romaine, firent leuer le ſiege à l'Empereur Traian de deuant la ville des Agariens. Il n'y a ſi petit cheueul qui n'aye ſon ombre. Cela donc eſt vrayement tenter Dieu, le ſommer de faire miracle, & de faire cognoiſtre par voyes humaines ce qui eſt reſerué à l'œil de cette prouidence diuine; en fin le Iuge coëgal à ces deux eſt Dieu le Pere, qui vnanimement auec le Fils & le ſainct Eſprit a poſé cette loy fondamentale, *non occides* : non pas qu'il n'y ait des eſpeces de morts qui ne s'imputent à perſonne, ains ſont pleines de Iuſtice, de gloire, voire de merite: mais ce ſont celles qui ſe font auec l'authorité publique, authorité de celuy entre les mains duquel ce grand Dieu a confié ſon glaiue, *non*

auec le noir de l'idolatrie, & de l'excez de tout genre de peché: & maintenant la malice du temps sera arriuée à tel degré que l'on ne pourra recognoistre en la plus grãde part des hõmes aucune marque, trace ou vestige, ny de la loy de nature, ny diuine, ny politique humaine, & on s'arrestera aux iugemẽts de ces esprits aueuglez, où la lumiere naturelle est esteinte, au bon plaisir de leurs volontez corrompuës & deprauées par mauuaises habitudes, pour establir le poinct d'hõneur (qui est l'vnique & seul motif de leurs querelles) és idoles de leurs fantaisies, & de l'humeur predominante de leurs extrauagantes passiõs? Non, non: à Dieu ne plaise (SIRE) c'est vne affaire qui vous appartient priuatiuement à tous autres: C'est vn iugement qui ne peut emaner que de vostre throne, & ne se peut pronon-

cer que par vne bouche innocente & sacrée comme la vostre. Arriere ces Conseillers, ces Seigneurs & Gentils-hommes, qui se laissent emporter aux opinions communes, & n'entrent en consideration du poids & de la valeur des choses selon la verité & raison, qui font moins de cas de receuoir vne grãde playe qu'vn petit soufflet, font plus de cas d'vne parole que de la mort. Tous ces gents mesurent tout par opinion, & l'opinion les offense plus que le mal qu'ils reçoiuent. Arriere tels Conseillers : mais ceux dont l'on desireroit que vous prissiez les voix, c'est ce genie de nature qui professe publiquemẽt que l'homme magnanime ne se peut souuenir du tort qu'on luy a fait, οὐδὲ μνησίκακος, que ce n'est à vn cœur courageux, οὐ μεγαλοψύχου, de se souuenir principalement du mal qu'on luy a procuré, ὃ

4. Ethic. c. 7.

ἀπομνημονεύει ἄλλως τε καὶ καλὸς, qui nous instruit que la magnanimité, μεγαλοψυχία, est de porter genereusement prosperité & aduersité, εὐτυχίαν τε καὶ ἀτυχίαν, honneur & infamie, ἔμιλω καὶ ἀτιμίαν. L'on desireroit que ce fust cet esprit non humain mais diuin: Ce grand Politique de Platon, qui declare par son Socrate estre chose pire de faire iniure à autruy que de l'endurer, ὃ ἀδικεῖν τοῦ ἀδικεῖσθαι. L'on desireroit que ce fussent ces cœurs releuez, cœurs échauffez du boüillon du sang Royal: Cet Empereur Commodus qui ne voulut iamais voir aucuns combats à outrance: Ce grand Constantin, qui disoit que ces spectacles cruels ne luy agreoient : Ce pieux Theodose qui respondit si vertueusement à ceux qui luy demandoient des gladiateurs à outrance, qu'il faut, vn Prince non seulement *regnare, sed spectare*

rist de rtutib. vitiis.

Gor-
as.

ſpectare clementer, eſtre ſoigneux, & de regner doucement, & de regarder d'vn œil benin, & non cruel & ſanglãt. La vertu de magnanimité, comme toute autre vertu humaine, prend bien ſon eſſence du rapport qu'elle a auec la raiſon, parce que c'eſt le propre de telles vertus de rechercher le vray bien de l'homme, qui eſt proprement le bien que la raiſon iuge tel: la bonté de nos actions volontaires depend de leurs obiects: mais il faut que ce ſoit la raiſon & l'entendement qui les propoſe tels à noſtre volonté qui eſt aueuglée. Et comme la magnificence eſt vne vertu qui fait garder la mediocrité & la meſure de la raiſon au maniment des grandes richeſſes & cheuances, ainſi la magnanimité & grãdeur de courage eſt vne vertu qui nous incline à obſeruer la mediocrité & meſure de la raiſon en la recherche

D. Thom. 2. 2. qu. 129.

& conſeruation des plus grands honneurs de ce monde: mais cette raiſon qui ordonne telle meſure, qui preſcript les bornes & les limites de la campagne, dans laquelle ces genereuſes & heroïques vertus doiuent faire leur exercice, n'eſt pas vne raiſon aueuglée de paſſion charmée de la vanité du ſiecle: trop bien vne raiſon eſpurée, illuminée, aiuſtée auec cette reigle qui ne peut faillir, auec la loy diuine & eternelle. En toutes cauſes rengées les vnes ſur les autres, l'effet depend dauantage des cauſes premieres que des ſecondes, entant que la cauſe ſeconde n'opere qu'en vertu de la premiere. La raiſon humaine eſt bien la reigle de la volonté humaine, dont ſa bõté & celle de ſes actions depend: mais elle a cela par emprunt de la loy eternelle, qui eſt la raiſon diuine. Ce qui fait eſcrier Dauid, *multi di-*

2. *qu.*).*art.* 4.

cunt quis ostendit nobis bona? qui est le maistre qui a enseigné nos entendements pour recognoistre quel est le bien de l'homme ? *Signatum est super nos lumen vultus tui Domine* : ç'a esté cette lumiere qui a esté grauée & seellée sur nos ames, comme estant suffisante pour nous apprendre ce qui est bien ou non, & pour reigler nostre volonté : mais entant qu'elle est lumiere de vostre face & participatiõ de cette lumiere inaccessible. Les courtisans de ce tẽps establissent le poinct d'honneur à ne supporter le moindre mespris, la moindre iniure qui se puisse imaginer : la lueur des estincelles de vertu dont la nature a illuminé nos ames, fait paroistre en ces gens d'Estat, en ces Empereurs, diametralement le contraire. La doctrine que ce grand Seneque donnoit à son Empereur, est, *magni esse animi*, que

Psal. 4.

1. de Cl. 6. 5.

c'eſt le fait d'vn cœur genereux de demeurer paiſible, calme & tranquille, *iniurias atque offenſiones deſpicere*, de meſpriſer toutes ſortes d'iniures & d'offenſes; que c'eſt acte de femme d'eſtre furieux en ſa cholere, acte de beſtes & non genereuſes, d'attaquer & preſſer celles qui n'irritent pas: que les elephants & lyons laiſſent en repos celles qui ne les importunent.

Quel ſuffrage ie vous prie, direz vous auoir plus de conformité à la loy de nature, qui n'eſt autre que diuine, ou celuy de noſtre follaſtre nobleſſe, qui ſe contente comme caſſerons d'auoir vne eſpée, & n'ont pas de cœur, ou bien de ces doctes politiques & ces chefs d'armées les plus experts de leur Empire? SIRE, ie vous ſupplieray de ſuſpendre encore voſtre iugement, & me permettre d'inuiter & appeller à ce tribunal autres Iuges. Ils pren-

dront seance au dessus de vostre Majesté ; mais leurs dignitez & preeminences vous garentiront de toute ialousie. L'vn d'iceux est le S. Esprit, qui par la langue de sainct Paul condamne l'action d'iniure que poursuyuoiét les Corinthiens deuant les Iuges: *quare non magis iniuriam accipitis ? quare non magis fraudem patimini ?* Pourquoy n'édurez vous plustost les iniures & les tromperies que l'on vous fait? Platon faisoit estat des personnes qui recherchoient la punition du tort qui leur estoit fait, auec l'entremise des Magistrats, συλλαλίζων τοῖς ἄρχουσιν, il les iugeoit gents de grand courage, il les tenoit pour gents d'estat & accomplis : ὁ μέγας ἀνὴρ ὢν πολὺ, καὶ τέλειος ἐστὶ ἀναγραβέσθω. Le sainct Esprit demande plus de perfection aux Chrestiens, *Quare non magis iniuriam accipitis?* & ne veut que l'on en face aucune pour-

ſuitte. Vn autre Iuge eſt, Dieu le Fils, qui eſt venu çà bas pour donner ſa voix, & nous commander expreſſément d'aymer nos ennemis, de bien faire à ceux qui nous hayſſent, *diligite inimicos, & benefacite, &c.* Pour refuſer le duel que l'ennemy du genre humain luy vouloit deliurer, alleguant, *Non tentabis Dominum Deum tuum.* Ces eſcrimeurs (car deſormais faut-il ainſi appeller nos duelliſtes) ces maiſtres de ſale penſent que l'heur ou malheur du ſuccés de leur eſcrime porte preuue & teſmoignage, qui de leur innocence ou malice, qui de leur iuſtice ou iniquité, qui de leur droit ou tort. Et neantmoins l'on a veu & voit-on encore que le iuſte ſuccombe, & le coulpable demeure victorieux. Vn larron appelle ſa partie, l'accuſateur eſt terraſſé, & le vainqueur apres eſt conuaincu de ſon lar-

cin, le plus foible emporte le fort, Dauid sõ Goliath. Les mouſches s'attachants au boire & manger de l'armée Romaine, firent leuer le ſiege à l'Empereur Traian de deuant la ville des Agariens. Il n'y a ſi petit cheueul qui n'aye ſon ombre. Cela donc eſt vrayement tenter Dieu, le ſommer de faire miracle, & de faire cognoiſtre par voyes humaines ce qui eſt reſerué à l'œil de cette prouidence diuine; en fin le Iuge coëgal à ces deux eſt Dieu le Pere, qui vnanimement auec le Fils & le ſainct Eſprit a poſé cette loy fondamentale, *non occides* : non pas qu'il n'y ait des eſpeces de morts qui ne s'imputent à perſonne, ains ſont pleines de Iuſtice, de gloire, voire de merite: mais ce ſont celles qui ſe font auec l'authorité publique, authorité de celuy entre les mains duquel ce grand Dieu a confié ſon glaiue, *non*

ſine cauſa gladium portat: Dei enim miniſter eſt, & vindex in iram, ei qui malum agit. Ce n'eſt ſans cauſe qu'il porte le glaiue, comme eſtant miniſtre & vengeur de ceux qui font mal. Ces eſcrimeurs font litiere, des defenſes Eccleſiaſtiques, du Canon *Monomachia*; ils font litiere des defenſes ciuiles de cette loy *vnica de gladiatoribus* : mais apres ces defenſes diuines ſeront-ils ſi inſolẽts d'emporter de force ce qui appartient & aux Roys de la terre, & au Souuerain de la terre, & du Ciel? O Ciel! que n'eſlances tu les carreaux de tes foudres pour poudroyer ces carnaſſiers, qui trempent leurs mains dans le ſang de leurs plus proches parents, & amis intimes, freres, couſins, oncles & nepueux, deſquels ils n'ont iamais receu que plaiſir & contentement. O terre! que ne t'ouures tu pour engloutir ces Dathans & Abirons

rons qui murmurent contre noſtre vray Moyſe & vnique legiſlateur, perdáts les ames qu'il a rachetées auec effuſion de ſon ſang? O monſtre de nature! ô prodige de duel! tu es vne inuention du diable, affoibliſſement des armées, ruine des nobles familles, ſolitude de nos Roys, cimetiere des corps, enfer des ames. SIRE, ſi l'on vous auoit rauy dans voſtre cabinet le plus riche & le plus pretieux de vos ioyaux, vous ſeriez obligé de faire inuenter quelques nouueaux & ſinguliers ſupplices pour empeſcher ſemblables attentats: Tous vos duëlliſtes ſont autant de voleurs, ils vous enleuent voſtre Diademe & Couronne de deſſus voſtre teſte, ils vous arrachent de vos mains voſtre Sceptre, & ce glaiue de puiſſance Royale; ils vous debuſquent de voſtre Throne & s'en emparent, pour au gré de leurs bru-

tales imaginations punir & ſe vanger de leurs ennemis. Ce glaiue n'eſt pas de vos propres, c'eſt vn depoſt qui vous eſt dõné en garde, c'eſt du Threſor du Ciel qu'il eſt venu. *Nonne hæc condita ſunt apud me, & ſignata in theſauris meis? mea eſt vltio, & ego retribuam.* Tous ces outils & inſtruments qui ſeruent à l'execution de Iuſtice, ne ſont-ils pas enſerrez & ſeellez dans mes threſors? la vengeance eſt à moy ſeul, & partant coulpables ſont-ils de leze Majeſté diuine & humaine. Toſt ou tard Dieu les punira, *ſanguinem ſeruorum ſuorum vlciſcetur.* Mais quand ie recognois que tels meurtres & maſſacres ſont des pechez qui parlent, qui ont vne voix qui retentit iuſques au Ciel, & reclame vengeance, *ſanguis fratris tui clamat ad me de terra*: Nous redoutons pour vous que l'impunité ne vous ſoit vn iour repro-

uteron.

chée deuant Dieu, qu'elle ne ſoit ouuerture à continuer tels deſaſtres. Tous vos trois Eſtats y ſont grandement intereſſez. La Iuſtice ſe plaint que les Fleurs de Lys & leurs Sieges ſe fleſtriſſent, que leurs Loix ſont foulées aux pieds, leurs Arreſts vilipendez, & ne ſont plus Arreſts, ne pouuants arreſter le cours de ce ſang genereux, qui follement & temerairement eſt eſpandu. Toute la Nobleſſe eſt en dueil, les peres regrettent leurs enfants, les meres pleurent leurs marits, les orphelins ſouſpirent leur pere, les ſœurs lamentent leurs freres, toutes les familles s'en vont deſolées. Mais ſur tout voſtre Clergé, qui a pour ſa deuiſe la demande que fit ce Roy à Abraham, *Da mihi animas, cætera tolle tibi*, creue en ſon cœur de ce que tant d'ames, vifs pourtraicts de cette diuinité, capables de tant de gra-

ces & benedictions surceleſtes, capables d'vne gloire eternelle, & dont ils ſont reſponſables deuant Dieu, comme des Amphiares courent à vne peſte preſente à leur perte, aperte, & à leur damnation eternelle.

Il eſt temps, SIRE, ou iamais, d'embraſſer les remedes extrémes: Le malade qui eſt deſobeyſſant, rend ſon medecin cruel: Il faut, accompagné de Meſſieurs vos Mareſchaux, ſolemnellement proclamer que c'eſt vne doctrine fauſſe & tres pernicieuſe à l'Eſtat de dire que le poinct d'honneur de la Nobleſſe Chreſtienne cõſiſte à venger l'iniure & le tort que l'on a receu de ſon prochain: ains au contraire que vous voulez & commandez, que telles prattiques ſoient tenuës pour indice & marque infallible de laſcheté de courage, & puſillanimité, μικροψυχίας, que tel eſt le ſen-

timent du droict de nature, diuin & humain, qui les oblige & vous meſme de le croire & tenir ainſi. Vous auez par la grace de Dieu fait des Edicts tres-iuſtes & tres-rigoureux cõtre ces malfaicteurs: Henry le Grand, feu voſtre Pere, d'heureuſe memoire, en auoit fait auec ſolennité de ſerments inuiolables; autant S. Louys perpetuel honneur de voſtre lignée. Mais, *quid leges ſine moribus vanæ proficiunt? ſi non ſupplicio culpa reciditur.* Ce ſont des eſpées dans vn fourreau; des armes penduës au croq. Gerſon louë bien ſainct Louys de la defenſe des duels, mais plus de ce qu'il donnoit ordre qu'elles ne fuſſent enfraintes. Veut-il obtenir les faueurs du Ciel, pour ſon voyage d'outre mer, pour ſon voyage contre les Sarrazins? il punit ſeuerement les duëlliſtes & les blaſphemateurs. Dieu vous a honoré

du nom de Iuſte : le principal acte de Iuſtice eſt la prattique de vos Edicts. Il faut defendre auec peines à toutes perſonnes de quelque condition & qualité qu'ils ſoient, de parler à l'auãtage des duëls, & pour vous & de cœur & de bouche les deteſter en toute compagnie, & chaſtier ſans miſericorde les coulpables. L'on tient que pour regir, il faut employer les deux deïtez de Themiſtocle, πειθὼ καὶ βίαν, à ce que ceux qui meſpriſent la douceur d'vn Prince, eſpreuuent l'aigreur de ſon éguillon. Lors que les Atheniens eſtoient bien morigenez, exépts de desbauche, ils eſtoient affables & courtois, & firent baſtir en leur ville *aram miſericordiæ*, l'autel de miſericorde : mais depuis que s'eſtants laiſſez emporter aux corruptions & aux excez par la hantiſe des eſtrangers, ils commencerent à demander des ſpe-

ctacles de gladiateurs à outrãce, alors Demonax se presentant à l'assemblée publique, Puisque vostre resolution est d'introduire dans la ville cette boucherie de mortels, *diruite aram misericordiæ*, démolissez l'autel de la misericorde. Le conseil de vos Prelats, & de tous vos Ecclesiastiques, vos tres-obeyssants seruiteurs & sujects, est d'imiter ce personnage, & voyants iusqu'à huy que vostre Noblesse s'obstine à continuer ces desastres, & à se desfaire comme des Andabates, les yeux de l'entendement sillez, contre vos desirs, vos desseings, vos intentions; leur conseil, dis-je, est de vous prier auec instance, *dirue aram misericordiæ*, démolissez l'autel de misericorde, fermez la porte de vos oreilles aux importunitez des parents & amis, banniſſez toutes graces, remissions & abolitions, insistez à l'execu-

tion de vos Edicts. Puiſque vous heritez de ſainct Louys, & ſes noms & ſa Couronne; heritez auſſi ſes vertus, ſuyuez le ſentier qu'il vous a frayé, formez vos actions au patron qu'il vous a laiſſé, imitez ſa pieté, égalez ſa Iuſtice, & vous aurez droit au Ciel, & à toutes ſortes de benedictions.

FIN.